

Séance du vingt-cinq septembre deux mil quatorze

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

Date de convocation : 16 septembre 2014.

Présents : Patricia GABLIN, Claude BONAMY, Gilles MARC, Michel HERAUD, Annie BAZIER, Eliette MAUDUIT Pascale BERRUET, Jean-Marc FORESTIER, Franck D'ATHIS
Guy LEVEQUE

Pouvoir : Alex CHIPAULT a donné pouvoir à Guy LEVEQUE

Secrétaire de séance : Annie BAZIER

Délibération n° 2014-09-01

En date du 25 septembre 2014

Portant sur le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ecueillé-Pellevoisin.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce rapport.

Il remarque cependant le manque de précision sur les composants et les normes usuelles.

Délibération n° 2014-09-02

En date du 25 septembre 2014

Portant sur la restauration de registres d'Etat Civil

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire restaurer d'anciens registres d'Etat Civil.

Il présente le devis de « La Reliure du Limousin » concernant la restauration de quatre registres de l'année 1903 à 1922 d'un montant de 1452,00 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire restaurer ces registres et demander au Conseil Général une subvention. Il autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

Délibération n° 2014-09-03
En date du 25 septembre 2014
Portant sur la demande d'achat d'un terrain communal par Mr Claude BONAMY

Monsieur Le maire fait part au Conseil du courrier de Mr Claude BONAMY qui souhaite acheter un terrain communal.

Il s'agit de la parcelle ZE 36 (partie b et c) d'une superficie de 34 a 02.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord. Les différentes modalités de vente seront soumises à une prochaine réunion de conseil.

Délibération n° 2014-09-04
En date du 25 septembre 2014
Portant sur une décision modificative

Monsieur Le Maire propose de faire un virement de crédit pour régler des factures en investissement de la façon suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Concessions et droits similaires,				205	H.O	1 550,00
Autres bâtiments publics	21318	H.O	1 550,00			
Investissement dépenses			1 550,00			1 550,00
		Solde	0,00			

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour ce virement de crédit.

Délibération n° 2014-09-05
En date du 25 septembre 2014
Portant sur la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général concernant le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes. C'est un dispositif de solidarité pour l'insertion de jeunes.

Le Conseil Général demande une participation financière de la commune sur la base de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de participer financièrement au titre de l'année 2014 pour les 10 jeune recensés sur la commune.

Délibération n° 2014-09-06
En date du 25 septembre 2014
Portant sur l'achat d'un défibrillateur

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil avait évoqué l'achat d'un défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de contacter des fournisseurs et aussi de se renseigner sur la formation.

Délibération n° 2014-09-07
En date du 25 septembre 2014
Portant sur des travaux à l'auberge de l'Ibdrois

Monsieur Le Maire informe le conseil que des travaux seraient nécessaires à l'auberge de l'Indrois. Il s'agit de travaux de maçonnerie sur une ouverture mais aussi le remplacement de 2 fenêtres dans le logement et d'une fenêtre de la salle de restaurant.

Des devis ont été demandés et les travaux seront effectués.

Délibération n° 2014-09-08
En date du 25 septembre 2014
Portant sur l'entretien de l'assainissement autonome des logements communaux

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la mise aux normes de l'assainissement autonome des logements communaux est en cours (logement de la poste, du studio, de la mairie, de l'auberge et des wc public).

Il propose de demander une participation financière aux locataires de ces logements. En contrepartie, la commune prendra en charge les frais d'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer la participation financière à 10 € mensuel par logement (5 € mensuel pour le logement de la poste et 5 € mensuel pour le studio puisqu'il n'y a qu'un assainissement pour les deux logements).

Cette participation s'appliquera à partir du 1^{er} octobre pour les logements suivants :

- 3 route de Villedomain (assainissement existant déjà aux normes)
- 4 route de Chatillon (nouvel assainissement en fonction)
- 2 route de Chatillon (nouvel assainissement en fonction).

Pour le logement de la mairie (8 route de chatillon) et pour l'auberge de l'Indrois, la participation sera effective au premier jour du mois suivant la mise en service de la nouvelle installation aux normes.

Délibération n° 2014-09-09
En date du 25 septembre 2014
Portant sur les tarifs et jours d'ouverture de la pêche aux étangs communaux

La Commission de la pêche propose au conseil d'augmenter les jours d'ouverture de la pêche aux étangs de Guibouët et de créer une carte à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'autoriser la pêche aux carnassiers le mercredi et le samedi
- D'autoriser la pêche d'été le mercredi, le vendredi et le dimanche
- D'autoriser 3 lignes par carte
- De créer une carte annuelle fixée à 40 € pour la pêche aux carnassiers et également 40 € pour la pêche d'été (70 € si achat des 2 cartes simultanément).

Délibération n° 2014-09-10
En date du 25 septembre 2014
Portant sur la vente d'un ordinateur

Monsieur Le Maire informe le conseil que l'ancien ordinateur de la commune est inutilisé et propose donc de le vendre.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de vendre l'ordinateur pour un montant de 50 €.

Délibération n° 2014-09-11
En date du 25 septembre 2014
Portant sur les tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes et de les fixer ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Un forfait de 12 € par location sera demandé pour les frais de chauffage pendant la période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars.

	Habitants de la commune	Personnes hors commune
Repas de famille ou société, réveillon	83 €	93 €
Mariage, bal privé	93 €	98 €
Vin d'honneur, galette, réunion (Pas de supplément pour l'hiver)	40 €	50 €
Entrepreneur de bal	95 €	
Vente ou exposition	65 €	
Location de la vaisselle	16 €	

Les sociétés locales pourront utiliser la salle des fêtes pour une de leur manifestation une fois par an gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces nouveaux tarifs.

Délibération n° 2014-09-12
En date du 25 septembre 2014
Portant sur la demande de jouissance d'un terrain communal par Mme Patricia GABLIN

Monsieur Le maire fait part au Conseil de la demande de Mme GABLIN et Mr CHAPUT pour avoir la jouissance d'un terrain communal.

Il s'agit des parcelles AK n° 255 et AK 256 située au lieu-dit « Grattegeline ».

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour la jouissance de ces parcelles communales moyennant une somme annuelle de 100 €. Cette jouissance est accordée pour 10 ans.

Néanmoins, en cas d'achat de ces parcelles, cet accord devient caduc.

Délibération n° 2014-09-13
En date du 25 septembre 2014
Portant sur une plaque commémorative Mis et Thiennot

Monsieur Le Maire propose au conseil de mettre une plaque commémorative « Mis et Thiennot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition.

Délibération n° 2014-09-14
En date du 25 septembre 2014
Portant sur Le repas des Anciens

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que la commune offre aux habitants de Préaux âgés de plus de 65 ans un repas en fin d'année.

Pour les personnes qui ne seraient pas présentes au repas, il propose d'offrir un colis de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition.
